Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises.

Arrêté relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens immobiliers situés sur la commune de Bas Lieu

Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27, L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50, L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.561-10, L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 ;

Vu le code nouveau minier et notamment son article L.174-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 fixant la liste des communes du département du Nord concernées par l'obligation d'information sur les risques naturels, technologiques et miniers modifiant l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008 et 19 avril 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques sur la commune de **Bas Lieu**;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Sur proposition du Chef du service sécurité risques et crises.

ARRÊTE

Article 1er – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de **Bas Lieu** sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.
Ce dossier comprend :
- la mention des risques naturels, technologiques et miniers pris en compte,
- la cartographie des zones exposées
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de **Bas Lieu**, préfecture et sous-préfecture de Avesnes et sur le site des services de l'Etat à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr.

Article 2- L'arrêté du 7 octobre 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de **Bas Lieu** est abrogé.

Article 3- Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie de **Bas Lieu** et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de **Bas Lieu**.

Article 4- Le Directeur de cabinet de la préfecture du Nord, Le Maire de la Commune de **Bas Lieu**, le Sous-préfet de Avesnes, le Chef du service sécurité, risques et crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 24 juillet 2015
Pour le préfet et par délégation
Le Directeur départemental des
territoires et de la mer

Philippe LALART

Préfecture du Nord

code postal : 59440	**Commune de BAS LIEU**	code Insee : 59050

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° du 24 juillet 2015 mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels X miniers technologiques non

PPRI de l'Helpe Majeure date Approuvé le 12/11/2012 aléa Inondation par débordement

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation — consultable sur Internet * X

Le règlement — consultable sur Internet * X

Les documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PPRI de l'Helpe Majeure — consultable sur Internet * X

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui X non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui non

2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3 X	zone 2	Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

L'extrait de l'aléa historique du PPRI de l'Helpe Majeure est consultable sur Internet*

La commune est concernée par l'aléa minier. La cartographie présentant cet aléa est consultable sur Internet*

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles	nombre	catastrophes technologiques	nombre

Le préfet du Nord

site* www.nord.gouv.fr